

RLP

Règlement Local de Publicité



Territoire communal et Périmètre de l'AVAP
Echelle 1/50 000

- En GRIS l'emprise agglomérée correspondant au SECTEUR A du RLP
- En BLANC le reste du territoire communal correspondant au SECTEUR B du RLP

Approuvé par délibération du :
Vu pour être annexé à la délibération

Echelle : 1/5 000e
0 50 100 150 200 m

le Maire :

DOCUMENT GRAPHIQUE DU RLP 03 - LA ZONE 1 DU RLP

Source du fond de plan :
Base cadastrale
Édité le : 2021-06-11



Gilles Maurel - Architecte du Patrimoine
21 Rue d'Argueil - 51121 - RAMBOUILLET
Tel : 03 34 05 99 58 - e-mail : maurel@gillessmaurel.fr

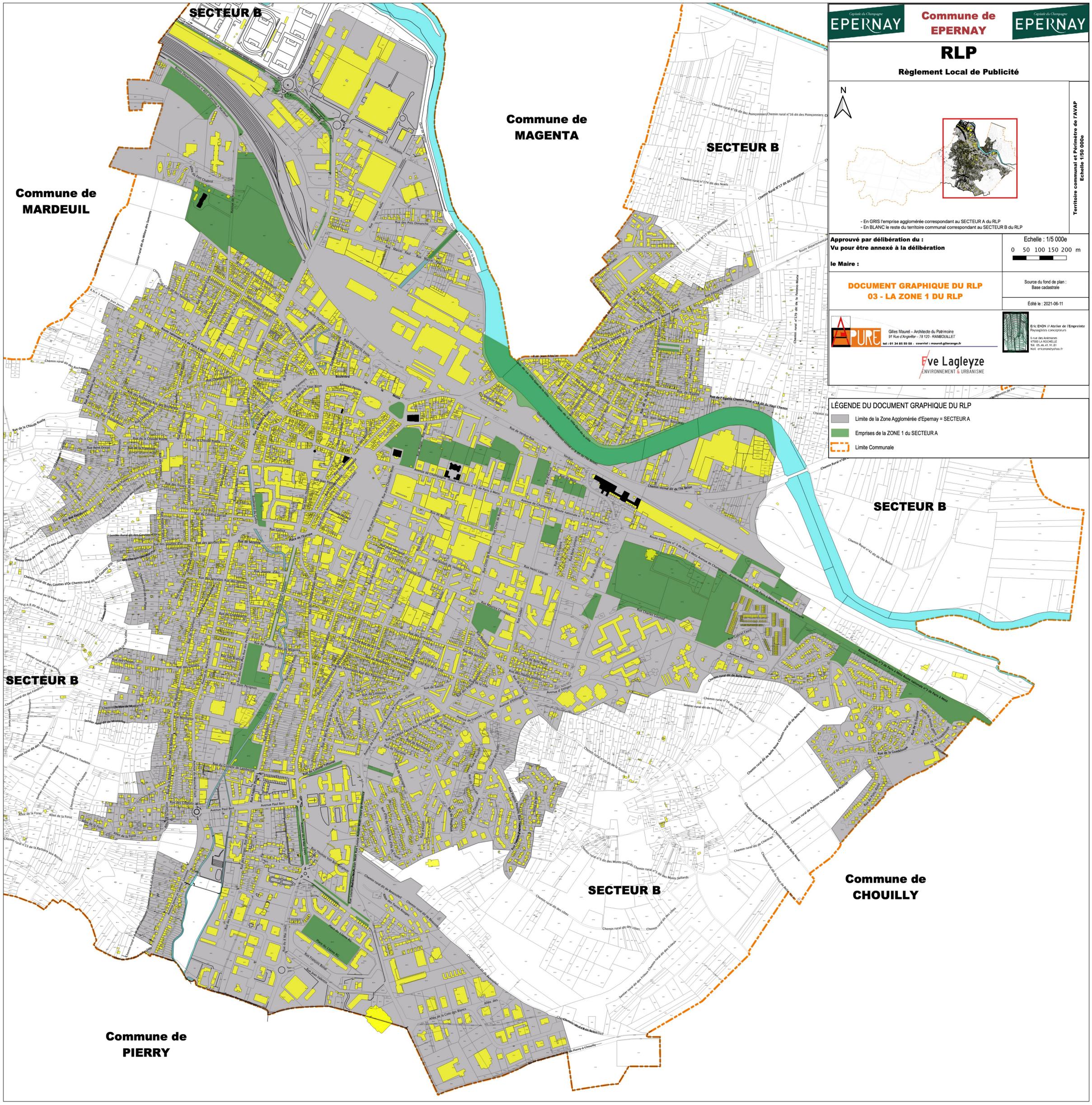


Eric ENON // Atelier de l'Empreinte
Paysagistes concepteurs
6 rue des Auteurs
51100 LA ROCHELLE
Tel : 03 46 41 91 81
e-mail : enon@empreinte.fr



LÉGENDE DU DOCUMENT GRAPHIQUE DU RLP

-  Limite de la Zone Agglomérée d'Epervy = SECTEUR A
-  Emprises de la ZONE 1 du SECTEUR A
-  Limite Communale



Commune de MARDEUIL

Commune de MAGENTA

SECTEUR B

SECTEUR B

SECTEUR B

SECTEUR B

Commune de CHOUILLY

Commune de PIERRY